

N° 6 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 12 février 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation
07.02.2025

Date d'affichage
14.02.2025

Demande de subvention
Région Auvergne Rhône
Alpes.

7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Madame Marie-Emmanuelle CORRE (excusée),
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN (procuration à Madame Françoise MICHELET)
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VALLAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Vendat compte 2 336 habitants (référence population totale au 1^{er} janvier 2022, en vigueur au 1^{er} janvier 2025),

Considérant que la Commune de Vendat envisage la construction d'un gymnase,

Vu le devis estimatif et le descriptif du projet présentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

À l'unanimité

1°) D'approuver, au titre de l'année 2025, le projet estimé à 1 080 500 € HT relatif à la construction d'un gymnase.

2°) De solliciter, à cet effet, dans le cadre, une aide financière de la Région aussi élevée que possible.

3°) De solliciter, également, dans ce cadre, une aide financière de l'Etat, du Département et de Vichy Communauté.

.../...

4°) D'autoriser Monsieur le Maire à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative aux diverses opérations pouvant intervenir dans le cadre du dossier précité et recevoir tous pouvoirs à cet effet.

5°) Les crédits sont prévus au budget communal 2025.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc GERMANANGUE